

Devis de marquage

Capitainerie  
Club de golf de Lorette



Révision : 2025.07.12

# Emplacement des piquets et zones de dégagement

## ➤ **Piquets blancs (Hors limites)**

- Le début et la fin d'une ligne hors limites doivent être marqués par 2 piquets blancs placés côte à côte;
- Entre le début et la fin d'une ligne hors limites, les piquets doivent être espacés de façon régulière et visibles.

## ➤ **Piquets rouges (Zones à pénalité)**

- Le début et la fin d'une ligne définissant une zone à pénalité doivent être marqués par 2 piquets rouges placés côte à côte;
- Les piquets rouges définissant les zones à pénalité doivent être espacés de façon régulière et visibles.

## ➤ **Piquets verts (Zones de jeu interdit)**

- Les piquets verts définissant les zones de jeu interdit doivent être espacés de façon régulière et visibles.

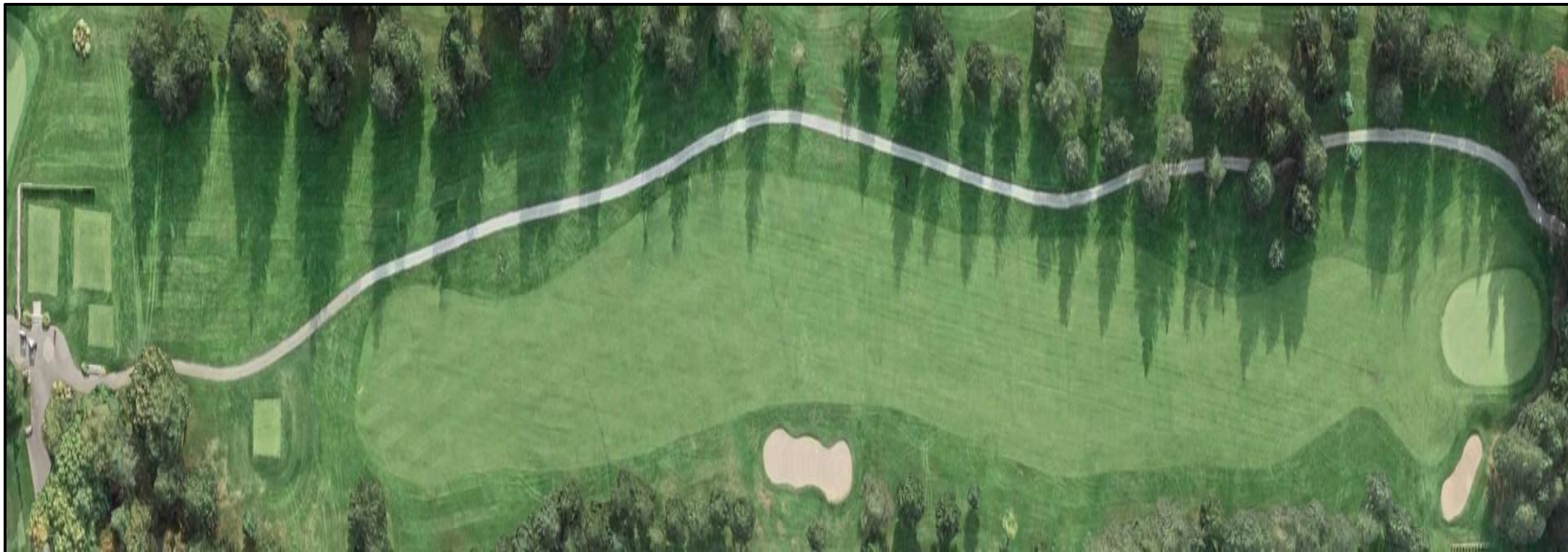
## ➤ **Zones de dégagement**

- Les zones de dégagements sont identifiées par des cercles blancs (Trous 5, 12, 15 et 17).

## ➤ **Zones en réparation**

- Les zones en réparation sont identifiées par des lignes bleues (Trou 5). Ces zones doivent être marquées par une corde avec un écriteau intitulé « Zone en réparation ».

# Trou 1



## Emplacement des piquets

Aucun

# Trou 2



## Emplacement des piquets

- Piquets rouges : À gauche autour des deux petits étangs et le long du canal.
- Piquets rouges : À droite tout le long de l'allée et le long du boisé autour du vert.
- Piquets verts : Autour de la plantation des jeunes arbres.

# Trou 3



## Emplacement des piquets

- Piquets rouges : À gauche, le long du canal jusqu'à la fin du vert;
- Piquets rouges : À droite tout le long de l'allée à partir du jalon blanc jusqu'au début du canal;
- Piquets rouges : À droite le long du canal en rejoignant les arbres près de l'allée et jusqu'à la fin du canal.

# Trou 4



## Emplacement des piquets

- Piquets rouges : À gauche, en bordure du lac;
- Piquets rouges : À droite le long du canal et derrière le vert jusqu'à la fin du canal à gauche.

# Trou 5



## Emplacement des piquets

- Piquets rouges : En bordure du lac, le long du canal à gauche et derrière le vert.

## Zone en réparation

- Cette zone doit être marquée par une corde avec un écriteau intitulé « Zone en réparation ».

# Trou 6



## Emplacement des piquets

- Piquets rouges : À droite après le jalon vert, en bordure du lac jusqu'à la fin du vert et autour du lac à gauche.
- Piquets verts : Autour de la plantation des jeunes arbres.

# Trou 7



## Emplacement des piquets

- Piquets rouges : En bordure du lac et autour du canal de pierres.
- Piquets verts : Autour de la plantation des jeunes arbres à gauche et à droite.

# Trou 8



## Emplacement des piquets

- Piquets rouges : À droite le long du canal, autour des deux petits étangs et à l'arrière du vert autour long du canal.
- Piquets verts : À droite autour de la plantation des jeunes arbres.

# Trou 9



## Emplacement des piquets

Aucun

# Trou 10



## Emplacement des piquets

- Piquets blancs : À droite le long du champ de pratique jusqu'au fond du vert.
- Piquets rouges : À l'arrière du vert.
- Piquets verts : Autour de la plantation des jeunes arbres.

# Trou 11



## Emplacement des piquets

- Piquets blancs : À l'arrière du vert et le long des résidences.

# Trou 12



## Emplacement des piquets

- Piquets blancs : À droite tout le long du trou.
- Piquets rouges : À gauche à la hauteur du départ des verts/rouges jusqu'au début du canal et tout le long du canal jusqu'à la fin du trou.

# Trou 13



## Emplacement des piquets

- Piquets rouges : À droite le long du canal avant le lac et en bordure des deux lacs.
- Piquets verts : Autour de la plantation des jeunes arbres après le lac de gauche.

# Trou 14



## Emplacement des piquets

- Piquets rouges : À droite tout le long du canal jusqu'au vert, à gauche en bordure du lac et autour des canaux après le lac et tout le long du canal par la suite.
- Piquets verts : Autour de la plantation des jeunes arbres avant le lac.

# Trou 15



## Emplacement des piquets

- Piquets rouges : En bordure du lac, à gauche le long du canal jusqu'à la fin du vert, à droite du pont et après le pont jusqu'à la fin du vert.

# Trou 16



## Emplacement des piquets

- Piquets rouges : À gauche tout le long du canal et à droite entre le début du canal et jusqu'à la fin du vert.

# Trou 17



## Emplacement des piquets

- Piquets blancs : À droite du sentier et à l'intérieur du boisé un peu après le début du jalon vert.
- Piquets rouges : En bordure du lac et autour du drain du côté gauche du lac.

# Trou 18



## Emplacement des piquets

- Piquets blancs : À droite le long de la rue jusqu'au début du vert et autour du vert le long de la haie qui est hors limites.